

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 décembre 2023

---

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 828

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoes, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

---

**ARTICLE 4 BIS**

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« ininterrompue ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste propose de faciliter l'accès au titre de séjour pour travailleurs dans les métiers en tension en proposant de supprimer le critère de résidence ininterrompue. En effet, ce critère est particulièrement restrictif et risque de fragiliser l'accès au titre de séjour prévu par l'article puisque les demandeurs sont parfois particulièrement précaires et ne peuvent justifier d'une période ininterrompue de résidence en France.